

2001-2002

LE COMPTABIL DES ARTS ET DES LETTRES

RAPPORT ANNUEL

Conseil des arts
et des lettres

Québec 

LE SOMMAIRE LE MANDAT

- 1** La lettre à la Ministre
- 2** Le conseil d'administration
- 3** Le personnel
- 4** Le message de la présidente-directrice générale
- 6** Le bilan des activités du Conseil
- 20** L'aide financière
- 22** Les états financiers

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts. C'est par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec que le gouvernement québécois offre son soutien aux artistes professionnels et aux organismes culturels sans but lucratif. Le Conseil a pour mandat principal de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil est appelé à donner à la ministre de la Culture et des Communications son avis sur toute question relative à sa compétence.

Enfin, le Conseil a le pouvoir de créer des concours en vue de décerner des prix à l'excellence artistique et de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public, de recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions en faveur du développement des arts et des lettres au Québec dans l'exercice de ses attributions.

30 JUIN

2002

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

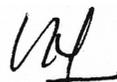
Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel
du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice
terminé le 31 mars 2002.

Ce document a été produit conformément aux
dispositions de la loi de notre société.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de
mes meilleurs sentiments.

La présidente-directrice générale,



Marie-Claire Lévesque

**Composition
des comités du
conseil
d'administration**

Comité exécutif
François Bédard
Youssef El Jai
Alice Ronfard

**Comité de
vérification**
Suzanne Masson
Membre externe :
Pierre Rompré

**Comité des
régions**
Louise Desjardins
François Lahaye
Marie-Jeanne Musiol
Membres externes :
Diane Saint-Pierre
Benôit Vaillancourt

LE CONSEIL



**Marie-Claire
Lévesque**
Présidente-directrice
générale



Paul-André Fortier
Vice-président
Chorégraphe,
interprète
Directeur artistique
Fortier Danse Création
Montréal



François Bédard
Directeur général
Festival international
de Lanaudière
Joliette



François Lahaye
Responsable de la
diffusion
Corporation de
développement culturel
de Trois-Rivières



Louise Desjardins
Poète et romancière
Rouyn-Noranda



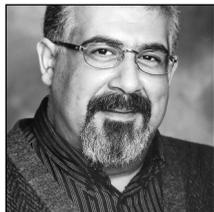
Suzanne Masson
Vice-présidente
exécutive
Banque Laurentienne
Présidente du conseil
d'administration
Ensemble Arion
Montréal



Johanne Dor
Directrice artistique et
générale
La Rotonde Centre
chorégraphique
contemporain de
Québec



**Marie-Jeanne
Musiol**
Photographe
Présidente Centre
d'artistes Daimôn
Hull



Youssef El Jai
Directeur général
PRIM
Centre d'arts
médiatiques de
Montréal



Alice Ronfard
Metteuse en scène
Montréal



David Homel
Romancier et
scénariste
Montréal



Rychard Thériault
Comédien
Québec



**Lorraine
Vaillancourt**
Chef d'orchestre et
directrice artistique
Nouvel Ensemble
Moderne
Professeure titulaire
Université de Montréal

La présidente-
directrice générale
et le vice-président
sont membres
d'office de tous les
comités.

LE PERSONNEL

Direction générale

Marie-Claire Lévesque,
présidente-directrice générale
Francine Poissant Champagne, secrétaire
du Conseil et attachée de direction
Jean Dumas, adjoint exécutif à la présidente

Direction de l'administration, de la planification et de la recherche

Ginette Richard, directrice
Josée Frenette, adjointe administrative
Guylaine Berthelot,
préposée à l'accueil et à l'information
Céline Huot,
conseillère en ressources humaines agréée
Sonia Fontaine,
technicienne en ressources humaines
Denis Rhéaume, coordonnateur des
secteurs ressources financières, matérielles et
de la vérification interne
Suzanne Fortin, technicienne en ressources
financières et matérielles
Marie-Elaine Delarosbil,
technicienne en ressources financières¹
Gaëtan Hardy, coordonnateur du secteur
planification, recherche et statistiques
Anne Bernard,
chargée de recherche et de planification
Christiane Gagnon,
technicienne en recherche et statistiques
Serge Tremblay, coordonnateur des
technologies de l'information
Martin Bellavance,
technicien en informatique
Christian Maltais,
technicien en programmation
Marianne Demers-Desmarais, chargée de
la gestion de l'information documentaire
Christine Naud,
technicienne en documentation¹

Direction des affaires publiques

Michel Montagne, directeur
Line Johnson, adjointe administrative
Claude Bédard,
conseillère en communication
Julie Dufresne,
conseillère en communication
Geneviève Picard,
conseillère en communication et webmestre
Suzanne Bonaventure,
préposée à l'accueil et à l'information

Direction des arts visuels, des arts médiatiques, de la littérature et de l'action régionale

Gaëtan Gosselin, directeur
Julie Labonté, adjointe administrative

Action régionale

Patricia Nadeau, coordonnatrice
Raynald Bigras, chargé de programmes¹

Arts visuels et arts médiatiques

Yvon Bergeron, coordonnateur
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Bernard Schaller, chargé de programmes

Dyann Bédard, adjointe aux programmes
Danielle Desrosiers,
adjointe aux programmes
Odile Trépanier, adjointe aux programmes¹

Littérature

Monique Ouellet, coordonnatrice
Brigitte Malenfant, chargée de programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes²

Direction des arts de la scène et de la diffusion nationale et internationale

Denise Melillo, directrice
Denise Denis, attachée d'administration
Milène Rathé, adjointe aux programmes¹
Geneviève-Pascale Hirbour,
adjointe aux programmes¹

Danse et arts multidisciplinaires

Lyne Lanthier, coordonnatrice
Louise Gagné, chargée de programmes¹
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes²
Christine Sicard, adjointe aux programmes²

Musique

Sophie Galaise, coordonnatrice
Robert Hyland, chargé de programmes¹
Catherine Morin, chargée de programmes
Gilles H. Picard, chargé de programmes et
chargé de liaison avec les autochtones
Andrée Ruel, chargée de programmes
Guylaine Gagnon, adjointe aux programmes
Claude Godin, adjoint aux programmes²
Christine Sicard, adjointe aux programmes²

Théâtre

Alain Filion, coordonnateur
Lorraine Hébert, chargée de programmes¹
Diane Isabelle, chargée de programmes
Marjolaine Jacob, chargée de programmes
Louise Pelletier, chargée de programmes
Claude Godin, adjoint aux programmes²
Nicole Ste-Marie, adjointe aux programmes

Diffusion nationale et internationale

Michèle Cadoret, chargée de programmes
Hélène de Carufel, chargée de programmes¹
Réjean Perron, chargé de programmes
Francine Royer, chargée de programmes
et chargée de liaison avec les communautés
culturelles
Lise Richard, adjointe aux programmes
Line Tremblay, adjointe aux programmes

Soutien à la gestion des programmes

Danielle Richer, chargée du soutien en
gestion des programmes
André Dugré, analyste financier
Steeve Joinville, technicien en statistiques¹
Gilles Pettigrew, technicien en statistiques

(1) employé(e) temporaire

(2) employé(e) offrant le soutien auprès de deux secteurs

LE MESSAGE



En augmentant les crédits aux arts et aux lettres, le gouvernement reconnaît l'importance de la création

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a, pour la première fois depuis sa création, disposé de ressources financières additionnelles et récursives. L'annonce faite lors du discours sur le budget 2001-2002 de l'octroi d'une augmentation récurrente de 7 M\$ pour chacune des trois prochaines années fait en sorte que le Conseil disposera en 2003-2004 d'un budget global de 70 M\$.

Il s'agit là d'un tournant majeur après plus de dix ans de stagnation des budgets dédiés aux arts et aux lettres. Cette injection d'argent neuf a permis au Conseil de donner la priorité à l'amélioration des conditions économiques des créateurs, des interprètes et des travailleurs culturels. La majeure partie des nouveaux crédits a été consacrée à bonifier les programmes de bourses aux artistes professionnels et ceux touchant le fonctionnement des organismes artistiques. Le Conseil a ainsi pu favoriser l'effervescence des activités artistiques en contribuant notamment à l'amélioration des lieux et des conditions de création, à l'accueil de productions étrangères, aux échanges d'artistes avec l'étranger, au travail de développement de publics au Québec et des marchés à l'international.

L'amélioration du statut de l'artiste tributaire d'une hausse régulière des budgets

Pour maintenir le dynamisme, la force et l'originalité de notre culture, le Conseil entend poursuivre l'investissement amorcé dans la création. Cependant, les gains et le souffle qu'ont apportés les crédits récents se tariront s'ils sont sans lendemain. L'on reconnaît que les coûts dans d'autres secteurs de la société augmentent chaque année et qu'en conséquence les budgets doivent être augmentés régulièrement. Il doit en être de même pour les arts et les lettres.

Les créateurs, les interprètes et les travailleurs culturels, à l'instar de tous les travailleurs québécois, doivent disposer d'un revenu décent. De même, les organismes artistiques ont besoin pour leur fonctionnement de ressources adéquates et stables afin d'assurer la planification et la continuité de leurs activités.

J'entends régulièrement l'affirmation selon laquelle les organismes artistiques sont largement subventionnés par l'État. La réalité est tout autre. Plus de 50 % des revenus de la majorité des organismes soutenus par le Conseil sur une base régulière proviennent de leurs activités (recettes de guichets ou autres), de dons ou de commandites du secteur privé. En déployant des efforts considérables, les organismes relèvent avec brio le défi d'aller chercher une aussi large part de revenus autonomes et ce, malgré l'émergence récente et timide du mécénat culturel et du nombre peu élevé d'entreprises majeures ayant leur siège social au Québec.

Par ailleurs, le faible bassin de population québécoise et sa répartition sur un territoire immense obligent les artistes et les organismes à se renouveler à un rythme rapide pour conserver l'intérêt du public et à accroître leur auditoire en tournant au Québec et à l'étranger. Prendre des risques artistiques devient ainsi périlleux pour leur santé financière. Dans ce contexte, le financement public est essentiel à la survie de la création et ce, tant aux paliers municipal, régional, provincial que fédéral.

Consolidation et développement : un double objectif à atteindre

L'apport de crédits neufs a été hors de tout doute bénéfique au milieu artistique mais ces derniers n'ont pas été suffisants pour répondre à tous les besoins. Entre la consolidation et le développement, le choix est difficile. Ces deux aspects sont essentiels et des besoins importants y sont liés. Encore aujourd'hui, quarante ans après la création du ministère de la

Culture et des Communications, dix ans après le lancement de la première politique culturelle de son histoire, le Québec ne peut compter, dans chaque secteur artistique, une masse critique d'organismes majeurs ayant les budgets adéquats pour offrir à leurs créateurs, interprètes et travailleurs les moyens dont disposent les grandes institutions culturelles à travers le monde. Même si quelques organismes ont ces moyens, ils sont cependant peu nombreux et absents de plusieurs disciplines artistiques. Des besoins criants existent notamment en danse et en arts visuels. Par ailleurs, de nouveaux organismes se créent et des secteurs artistiques connaissent un développement rapide. C'est le cas des arts médiatiques, des arts du cirque et des arts multidisciplinaires. On observe aussi un développement important de l'activité artistique en région, une plus grande circulation des œuvres au Québec et à l'étranger et l'accroissement du nombre d'événements et de diffuseurs spécialisés.

Depuis sa création, le nombre de demandes d'aide financière adressées au Conseil s'est accru de façon importante. Entre 1994-1995 et 2001-2002, ce nombre est passé de 3 061 à 4 647, soit une augmentation de 52 %. Les montants demandés au Conseil ont presque doublé. Le taux de croissance annuel moyen de l'ensemble des demandes, depuis la création du Conseil, est de 6 %. Cette croissance est phénoménale en ce qui concerne la diffusion et la circulation des œuvres au Québec et à l'étranger. En conséquence, et malgré l'augmentation des budgets, le Conseil n'a pu répondre au cours de la dernière année qu'à une demande sur deux en provenance des organismes et des artistes ; pour ces derniers, le taux de réponse est de un sur trois.

Malgré la qualité des demandes adressées au Conseil par les artistes et les organismes, les montants disponibles sont insuffisants pour répondre positivement à tous ceux qui le méritent.

De très bons projets doivent régulièrement être refusés. Le Conseil, dont le rôle est de favoriser adéquatement le développement des arts et des lettres, se retrouve ainsi paradoxalement dans l'impossibilité de soutenir convenablement la relève, l'émergence de discours artistiques novateurs ou d'accompagner le développement artistique d'organismes ayant fait leurs preuves depuis longtemps.

Dans ce contexte, les membres du conseil d'administration issus du milieu artistique ont la délicate tâche d'établir les orientations budgétaires du Conseil et d'approuver les orientations disciplinaires pour chacun des secteurs artistiques. L'expertise des membres du conseil d'administration, l'appui et les analyses du personnel du Conseil et de son équipe de direction, les résultats des échanges et des consultations avec les associations artistiques, la contribution des pairs aux différents jurys et comités consultatifs sont essentiels. La synergie de toutes ces ressources procure à chaque artiste et à chaque organisme l'assurance que sa demande a été analysée correctement et que les fonds disponibles sont octroyés de manière cohérente et équitable. Je remercie très sincèrement tous ces gens qui sont les garants de la transparence du processus d'octroi de l'aide financière et de la qualité de notre gestion.

Pour accorder son appui de façon judicieuse, le Conseil s'engage à poursuivre son travail en étroite collaboration avec le milieu artistique et ce, dans le respect des créateurs et des artistes, afin que nous puissions ensemble témoigner de la vitalité culturelle québécoise. Seule la promesse d'un soutien accru, régulier et récurrent permettra aux artistes et aux organismes d'espérer qu'il soit possible au Québec de créer dans des conditions convenables et de prendre des risques artistiques. La conjugaison de leurs rêves, de leurs efforts et de leurs talents continuera ainsi d'enrichir notre univers culturel et de porter notre identité aux quatre coins du monde.

Répartition budgétaire et faits saillants

Pour exercer son mandat au cours de l'exercice 2001-2002, le Conseil des arts et des lettres du Québec disposait de 58 819 607 \$ dont 7 M\$ constituaient la première tranche d'un engagement triennal du gouvernement envers les arts et les lettres. Ce montant ne comprend toutefois pas les crédits ponctuels de 12 M\$ versés au Conseil en mars 2001, donc imputés au budget 2000-2001. Dans les faits, ceux-ci ont été utilisés par les artistes et les organismes pour la saison artistique 2001-2002.

Le Conseil a octroyé 53,6 M\$ sous forme de bourses et de subventions aux artistes professionnels et aux organismes artistiques québécois. De ce montant global, 8,9 M\$ (soit 16,6 % des fonds disponibles) ont servi à soutenir les créateurs individuels et 44,7 M\$ ont été versés aux organismes pour assurer leur fonctionnement et la réalisation de leurs activités.

La répartition de l'aide financière a tenu compte des besoins exprimés par les différents milieux artistiques et des orientations que la ministre avait signifiées au Conseil. Les actions du Conseil

visaient principalement à améliorer les conditions économiques des artistes et des travailleurs culturels. Conformément à son mandat, le Conseil a poursuivi ses actions de consolidation des organismes artistiques afin d'assurer à ceux qui sont soutenus au fonctionnement les moyens financiers de réaliser pleinement leur mission tout en versant des droits, des cachets ou des honoraires adéquats aux créateurs, aux membres de leur personnel et aux collaborateurs.

Les principales interventions du Conseil se sont inspirées des orientations de son plan d'activité, largement alimenté par les réflexions menées dans chacun des secteurs artistiques. Le Conseil a articulé ses actions autour des objectifs suivants : encourager l'innovation, le renouvellement et la vitalité de la création artistique ; consolider les organismes de production et de diffusion des arts et des lettres ; promouvoir le rapprochement des arts et des collectivités dans une perspective d'accessibilité ; soutenir l'expression d'une vie artistique dynamique sur l'ensemble du territoire ; stimuler la présence des artistes québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale ; optimiser le développement des arts et des lettres ; et s'inscrire dans des modes de gestion modernes et adaptés.

Répartition des bourses octroyées en 2001-2002

	Type A \$	Type B \$	Total \$
Soutien à la recherche et à la création	3 142 560	4 237 075	7 379 635
Création / diffusion	164 275	171 218	335 493
Avant-scène (danse, arts multidisciplinaires, arts du cirque)	7 500	-	7 500
Commandes d'œuvres (musique, théâtre)	118 100	111 950	230 050
Accueil d'artistes en résidence (arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture)	16 350	11 593	27 943
Spectacles littéraires	22 325	47 675	70 000
Soutien à la carrière	324 825	384 623	709 448
Perfectionnement	60 325	248 623	308 948
Studios et ateliers-résidences	146 500	104 000	250 500
Bourses de carrière	90 000	-	90 000
Prix du Conseil	28 000	32 000	60 000
Déplacement	181 198	194 374	375 572
Ententes régionales de développement artistique	9 290	90 710	100 000
Total	3 822 148	5 078 000	8 900 148

**Prix à la création artistique du
Conseil des arts et des lettres du Québec en 2001-2002**

Récipiendaires

Prix à la création artistique en région (5 000 \$)
Désirée Szucsany (littérature) – Laurentides
Jean-Pierre Girard (littérature) – Lanaudière
Josée Dubeau (arts visuels) – Outaouais
Jo-Ann Lanneville (arts visuels) – Mauricie
Chantal Brulotte (arts visuels) – Centre-du-Québec
Jacques Marchand (musique) – Abitibi-Témiscamingue

Prix à la création artistique dans un secteur particulier

André Ristic (musique)
Prix Opus du compositeur de l'année (10 000 \$)
Normand Chaurette (théâtre)
Masque du texte original (10 000 \$)
Dennis Day (arts médiatiques)
Prix de la meilleure œuvre d'art et d'expérimentation (5 000 \$)

Prix à la création artistique en lien avec une organisation municipale

Judith Picard (métiers d'art)
Gala des Grands prix culturels de Trois-Rivières – Mauricie (2 000 \$)
Ulric Breton (chanson)
Prix d'excellence des arts et de la culture – Capitale-Nationale (3 000 \$)

**Encourager l'innovation, le
renouvellement et la vitalité de
la création artistique**

En 2001-2002, le Conseil a maintenu son programme de bourses aux artistes professionnels qui vise à soutenir des projets de recherche et de création artistiques issus de toutes les régions du Québec, à encourager le renouvellement et le développement des pratiques dans les diverses disciplines relevant de ses attributions ainsi que les activités de perfectionnement. Au cours de l'exercice, le Conseil a accordé un soutien financier à un plus grand nombre d'artistes professionnels et a consacré des sommes beaucoup plus importantes pour appuyer leurs activités sur l'ensemble du territoire québécois. Le Conseil a reçu des demandes de bourses de 3 429 artistes ou écrivains. Il a pu répondre à 39 % d'entre elles, consacrant 8,9 M\$ à soutenir les projets des artistes professionnels, soit 900 000 \$ de plus qu'au cours du précédent exercice. Un total de 1 325 bourses ont été attribuées – soit 195 de plus que l'an dernier – pour appuyer les activités de création, de diffusion, de perfectionnement et de déplacement. Plus de la moitié des bourses, octroyées à 704 artistes professionnels, ont servi à soutenir des projets de recherche et de création totalisant 7,4 M\$; un peu plus du quart des bourses a été consacré aux déplacements professionnels de 370 artistes.

Des montants octroyés, 48 % ont été attribués à des créateurs du secteur des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art et à des professionnels de l'architecture (4,3 M\$), 36 % à des artistes des arts de la scène (3,2 M\$) et 16 % à des écrivains (1,4 M\$). Deux tiers des boursiers étaient des artistes de la relève, soit ceux ayant moins de dix années de pratique professionnelle ; ces artistes éligibles aux bourses de type B se sont partagé 57 % des sommes disponibles, pour un montant totalisant 5,1 M\$, soit 600 000 \$ de plus qu'au cours du précédent exercice. Fait à souligner, 32 % des artistes boursiers en 2001-2002 étaient membres d'un collectif. Selon les renseignements fournis par les boursiers, 44 % des artistes ayant obtenu une bourse du Conseil en 2001-2002 étaient des femmes, une proportion légèrement inférieure à celle des demandeurs, qui était de 46 %.

Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de sa politique d'attribution de prix et reconnaissances qui a pour objectif de favoriser la reconnaissance publique des artistes professionnels de toutes les disciplines et régions du Québec. Certains prix visent à soutenir la création artistique en région, des prix nationaux sont dédiés à un secteur artistique particulier, d'autres enfin sont remis en lien avec une organisation municipale dotée d'une politique culturelle. En 2001-2002, un total de 60 000 \$ a été versé sous forme de prix à la création du Conseil à 11 artistes professionnels ; le montant de la bourse rattachée à chacun des prix varie de 2 000 \$ à 10 000 \$.

Le Conseil a consolidé le soutien qu'il apporte au développement de la carrière des artistes en élargissant son réseau de résidences d'artistes, tout en poursuivant ses efforts en matière de perfectionnement. Le volet « perfectionnement » du programme de bourses aux artistes professionnels permet à ceux-ci d'enrichir leurs connaissances, de stimuler leur démarche créatrice et d'acquérir une plus grande maîtrise de leur art. En 2001-2002, 84 artistes ou écrivains ont pu réaliser des activités de perfectionnement et 26 créateurs ont séjourné dans l'un ou l'autre des 14 studios qui étaient mis à leur disposition au Québec et à l'étranger.

Afin de stimuler l'expression artistique des artistes issus d'une autre culture et de rendre plus accessibles ses programmes et ses services, le Conseil a élaboré un plan d'action pour l'accessibilité des communautés culturelles à ses programmes et services et participé au comité ministériel chargé d'examiner les actions auprès des autochtones. En 2001-2002, 81,2 % des artistes boursiers disaient appartenir au groupe ethnoculturel français, 10,1 % au groupe ethnoculturel anglais et 8,4 % à un autre groupe que français et anglais ; enfin, 0,3 % des boursiers étaient des autochtones.

Consolider les organismes de production et de diffusion des arts et des lettres

Depuis deux ans, le Conseil a entrepris de consolider sur le plan financier de nombreux organismes de production et de diffusion répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. C'est dans ce contexte qu'il a instauré un mode de financement pluriannuel. En 2001-2002, le Conseil a maintenu ses efforts de consolidation visant à mettre fin à la précarité des organismes et à améliorer, notamment, les conditions socio-économiques des artistes, des écrivains et de la main-d'œuvre artistique qu'ils emploient.

Ces efforts, conjugués à ceux du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, ont contribué entre autres à la résorption des déficits accumulés de maints organismes. Par ailleurs, les organismes artistiques soutenus au fonctionnement – qui représentent 44,6 % de l'ensemble des organismes subventionnés – ont reçu la confirmation que les montants ponctuels qui leur avaient été accordés l'an dernier (totalisant 7,5 M\$) seraient intégrés à leur subvention de base.

Au cours de 2001-2002, le Conseil a pu répondre favorablement à 79 % des demandes de subventions qui lui furent adressées par les organismes. Il a octroyé 44,7 M \$ à 496 organismes artistiques pour soutenir leurs activités de production, de promotion et de diffusion ; 85,6 % (soit 38,23 M\$) des sommes ont été attribuées au secteur des arts de la scène, 11,5 % (5,13 M\$) aux arts visuels et aux arts médiatiques, 2,4 % (1,08 M\$) à la littérature et 0,5 % (0,23 M\$) à d'autres activités. De ces organismes, 312 sont soutenus au fonctionnement.

Au cours de l'année, le Conseil a modifié l'ensemble de ses programmes de subventions afin d'inciter les organismes à respecter la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) et la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature* (L.R.Q., c. S-32.01) qui s'appliquent à la pratique professionnelle des disciplines artistiques relevant des attributions du Conseil. Un des critères d'évaluation de la gestion des organismes par le Conseil porte sur la répartition de leurs ressources financières et notamment sur la rémunération des artistes et des collaborateurs. Pour s'assurer que les organismes soutenus au fonctionnement respectent les lois sur le statut professionnel, le Conseil leur a signifié des objectifs, leur précisant les résultats attendus en terme d'amélioration de la situation financière des artistes et des travailleurs culturels. Les organismes ont deux ans pour réaliser leurs objectifs.

Organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil des arts et des lettres du Québec en 2001-2002

Secteurs artistiques

Théâtre (90) : 63 organismes de production ; 13 diffuseurs spécialisés ; 8 associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services ; 5 événements nationaux et internationaux ; 1 périodique.

Musique (68) : 34 organismes de production ; 23 diffuseurs spécialisés ; 4 associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services ; 6 événements nationaux et internationaux ; 1 périodique.

Arts visuels (64) : 3 centres de production ; 25 centres de diffusion ; 16 centres de production et de diffusion ; 5 associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services ; 8 événements nationaux et internationaux ; 7 périodiques.

Danse (31) : 21 organismes de production ; 5 diffuseurs spécialisés ; 3 associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services ; 2 événements nationaux et internationaux.

Littérature (28) : 15 périodiques ; 5 diffuseurs spécialisés ; 4 associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services ; 4 événements nationaux et internationaux.

Arts médiatiques (20) : 5 centres de production ; 2 centres de diffusion ; 9 centres de production et de diffusion ; 1 organisme de services ; 3 périodiques.

Arts multidisciplinaires (9) : 6 organismes de production ; 2 diffuseurs spécialisés ; 1 événement national.

Arts du cirque (2) : 1 organisme de production ; 1 regroupement national.

Total : 312 organismes

Des bilans seront établis à partir des données provenant des formulaires de demandes de subventions sur lesquels les organismes doivent inscrire un comparatif des sommes octroyées en cachets, salaires, droits et indemnités de tournées au personnel artistique, aux équipes de production et technique ainsi que des dépenses de toute autre catégorie.

L'un des éléments importants du développement de l'activité artistique au Québec s'est constitué autour de la construction et de la rénovation de lieux de création, de production et de diffusion. Dans la plupart des cas, la prise en charge ou la propriété d'un lieu pour un organisme artistique allait de pair avec un plan de développement de ses activités. Au cours des 15 dernières années, l'État québécois a dégagé des crédits importants pour les équipements culturels. Les organismes qui en ont bénéficié ont dû composer avec la hausse des coûts de gestion et d'entretien de ces nouveaux lieux, ce qui s'est parfois traduit par une fragilisation de leur fonctionnement. Le Conseil a réservé un budget de 250 000 \$ au cours de l'exercice 2001-2002 pour répondre aux nouvelles obligations reliées à la mise en place d'équipements culturels améliorés.

Par ailleurs, la gestion du programme d'aide à l'acquisition d'équipements spécialisés a été transférée du ministère de la Culture et des Communications au Conseil. Le Conseil a élaboré un programme ponctuel d'aide financière et a analysé 278 demandes à la fin de l'exercice 2001-2002 ; les subventions octroyées dans le cadre de ce programme ponctuel – 145 projets totalisant 2 M\$ ayant été retenus – seront toutefois versées au cours de l'exercice 2002-2003.

Promouvoir le rapprochement des arts et des collectivités dans une perspective d'accessibilité

L'accès d'un plus grand nombre de citoyens et de citoyennes du Québec aux arts et aux lettres demeure un des grands défis de la démocratisation de la culture. Endossant à cet égard les objectifs de la Politique culturelle du Québec, le Conseil a investi près de 4,5 M\$ afin que les artistes et leurs œuvres soient vus, lus et entendus dans toutes les régions du Québec au cours de 2001-2002.

Afin de rapprocher les artistes des membres de leur communauté, de stimuler la fréquentation des œuvres artistiques et littéraires auprès de la population – quel que soit son âge – et d'offrir des conditions favorables à la présentation et à l'interprétation des œuvres dans les salles de spectacles et les centres d'artistes, le Conseil a maintenu quatre programmes visant à soutenir une large diffusion des œuvres artistiques au Québec. En 2001-2002, 1 M\$ a été octroyé pour soutenir 71 projets de circulation de spectacles au Québec ; 2,3 M\$ ont été consacrés au fonctionnement et aux projets de 54 diffuseurs spécialisés ; près de 1 M\$ a appuyé 58 projets de promotion et de diffusion des arts visuels et des arts médiatiques ; et 0,2 M\$ ont permis de réaliser 18 projets visant à promouvoir et à diffuser la création littéraire québécoise.

Le Conseil a contribué à la tenue ou à la préparation de 26 événements nationaux et internationaux annuels ou biennaux, à raison d'un montant totalisant près de 2,3 M\$; ces événements viennent enrichir et diversifier la programmation artistique offerte au public québécois sur l'ensemble du territoire. En plus d'apporter sa contribution annuelle aux *Journées de la Culture*, le Conseil a encouragé la tenue d'événements visant le rapprochement interculturel ou le renouvellement et l'accroissement des publics, tels le Festival du Monde arabe de Montréal, *Pleins feux sur la Roumanie* et l'événement autochtone *Pow Wow 2001*. Par ailleurs, le Conseil a profité de la *Rencontre d'automne* organisée par le Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) pour s'associer à la remise d'une récompense à un diffuseur qui s'est illustré par ses efforts en matière de développement des publics et des marchés pour les arts de la scène. Le Prix Nouveaux Publics CALQ 2001 a été remporté par la Salle de spectacle de Sept-Îles.

En outre, à même les subventions octroyées par le Conseil, les organismes œuvrant dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et des arts du cirque ont consacré plus de 7,5 M\$ à la production et à la diffusion de spectacles pour l'enfance et la jeunesse, que ce soit en vertu de leur mission première ou parce qu'ils ont voulu sensibiliser le jeune public aux arts en lui dédiant un volet de leurs activités. En plus de cette contribution directe à la production, le Conseil a assuré la mise à jour et hébergé sur son site Web le volet « Spectacles pour jeune public » du *Répertoire de ressources Culture-Education* du gouvernement. Mettant en valeur le travail de près d'une centaine de compagnies œuvrant à l'intention du jeune public ou lui dédiant un volet de leurs activités régulières, cet outil promotionnel destiné aux enseignants, aux parents et aux diffuseurs du Québec et de l'étranger figure régulièrement parmi les dix pages les plus consultées par les internautes.

Répartition de l'aide octroyée en 2001-2002

	\$
Bourses aux artistes professionnels	8 900 148
Subventions aux organismes	44 674 493
Arts multidisciplinaires	628 725
Danse	4 992 934
Musique	12 546 577
Théâtre	11 128 223
Arts du cirque	179 175
Centres d'artistes	2 883 995
Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques	944 910
Périodiques culturels	887 889
Promotion de la création littéraire québécoise	175 670
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	2 012 358
Événements nationaux et internationaux	2 281 081
Circulation de spectacles au Québec	1 005 731
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	1 767 860
Commission internationale du théâtre francophone	60 000
Diffuseurs spécialisés	2 322 282
Accueil de spectacles étrangers	321 800
France au Québec, la saison	239 795
Saison du Québec à New York	34 738
Ententes	225 750
Total	53 574 641

Faits saillants de l'aide financière en région en 2001-2002

Aide financière

64 % des boursiers sont de la région de Montréal.
8 % des artistes boursiers sont de la région de la Capitale-Nationale.
28 % des boursiers sont issus des autres régions.

Entre 1998-1999 et 2001-2002, c'est en région que le taux de croissance du nombre de bourses octroyées a été le plus important, ayant augmenté de **86 %** (174 bourses de plus).

Le taux de réponse à la demande formulée par les artistes atteint **38 %** à Montréal, **36 %** pour la Capitale-Nationale et **42 %** en région.

En 2001-2002, le Conseil a reçu 341 demandes de subventions provenant des organismes de Montréal, 78 de la Capitale-Nationale et 160 des autres régions. Le taux de réponse à la demande formulée par les organismes a été de **75 %** à Montréal, **81 %** dans la Capitale-Nationale et **78 %** pour les autres régions.

On a observé une hausse de la demande en provenance de toutes les régions du Québec; on enregistrait 19 demandes de plus qu'en 2000-2001 à Montréal, 12 dans la Capitale-Nationale et 10 dans les autres régions.

Souhaitant appuyer les actions de démocratisation de la culture et de sensibilisation aux arts, le Conseil a entamé des démarches exploratoires visant à renforcer ses liens et à accroître ses échanges avec le milieu artistique et les collectivités. À cet effet, le Conseil a accordé son appui à des projets favorisant le rapprochement entre le public de certaines localités et diverses formes d'expression artistique, tel le Festival des contes et récits de la francophonie de Trois-Pistoles. Le Conseil a également soutenu des activités reposant sur une collaboration entre des artistes professionnels et des amateurs, comme l'événement *Visions sur l'art*, une exposition d'œuvres associant des artistes amateurs et des créateurs professionnels handicapés.

Soutenir l'expression d'une vie artistique dynamique sur l'ensemble du territoire québécois

Le Conseil est particulièrement sensible à l'émergence et au développement d'initiatives structurantes pour les arts et les lettres en région. Afin d'assurer une vitalité accrue de l'action artistique et littéraire sur l'ensemble du territoire, le Conseil applique des mesures particulières à l'égard des régions dans le but de renforcer les compétences professionnelles, de multiplier les échanges et d'offrir des œuvres diversifiées et de qualité à toute la population du Québec.

Ainsi, 30 % de l'enveloppe destinée aux projets de production en arts de la scène et 40 % de l'enveloppe destinée aux organismes des arts visuels et des arts médiatiques sont réservés aux organismes des régions autres que Québec et Montréal; une enveloppe d'au moins un million de dollars est réservée aux artistes des régions ayant moins de dix ans de pratique artistique. Le Conseil assure aussi le maintien et le développement des compétences artistiques en région en soutenant les projets d'accueil de ressources professionnelles (artistes, formateurs, maîtres) favorables à l'évolution de la carrière artistique.

En 2001-2002, les organismes et les artistes de la région de Montréal ont reçu 26,8 M\$ (soit 50 % de l'aide totale octroyée), ceux de la Capitale-Nationale ont touché près de 6 M\$ (11,1 %) et ceux des autres régions 8,2 M\$ (ou 15,4 %). De plus, 12,6 M\$ (23,5 % de toute l'aide financière accordée) ont servi à soutenir diverses institutions et organismes majeurs à vocation nationale.

La diversité régionale nécessite une certaine souplesse d'intervention afin d'encourager et de soutenir la présence d'une vie artistique dynamique à l'intérieur de contextes sociaux, démographiques et territoriaux spécifiques. Bien qu'elles ne soient pas admissibles aux programmes du Conseil, certaines initiatives propices au renforcement de la vie culturelle d'une communauté méritent d'être soutenues; des projets de création impliquant des organismes à vocation communautaire ou en voie de professionnalisation doivent également être considérés s'ils contribuent au développement artistique d'une région. À cet effet, une somme de 151 700 \$, répartie entre les disciplines artistiques, a été accordée pour la réalisation de projets novateurs soumis par des organismes issus des régions autres que Montréal et Québec.

Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre d'ententes spécifiques de développement artistique avec les instances régionales. Ainsi, deux nouvelles ententes spécifiques de développement culturel avec les conseils régionaux de développement de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue permettront d'injecter un total de 600 000 \$ consacré aux arts et aux lettres de ces régions au cours des trois prochaines années. Au cours de l'année 2001-2002, elles ont permis à 47 artistes de ces régions d'obtenir une aide financière du Conseil en appariement avec une contribution des organismes de leur région. Le Conseil souhaite ainsi appuyer les initiatives artistiques du milieu pour faire valoir l'apport des arts et des lettres à la vitalité économique régionale et des communautés afin de susciter une réelle prise en charge des enjeux liés à l'exercice des professions artistiques.

Parallèlement à une aide financière directe, le Conseil a poursuivi la mise en place de son plan d'intervention territoriale afin de s'assurer d'une meilleure présence sur tout le territoire québécois, notamment par la signature d'ententes de coopération avec différents conseils régionaux de la culture (CRC). Ces ententes visent à maintenir un canal d'information et de consultation régulier avec les artistes, les organismes artistiques et les collectivités de toutes les régions du Québec. Au terme de l'exercice 2001-2002, 13 ententes de coopération totalisant 100 750 \$ ont été signées avec douze conseils régionaux de la culture et une corporation culturelle, soit avec l'ensemble des conseils.

Par ailleurs, dans le but d'adapter ses actions aux politiques gouvernementales et spécificités territoriales, le Conseil a assuré le suivi concernant la Politique relative à la Capitale-Nationale et du plan d'action du ministère de la Culture et des Communications intitulé *La culture et les communications au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale*.

Répartition des fonds par région en 2001-2002

	\$
Région administrative	
Bas-Saint-Laurent	616 873
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 095 137
Capitale-Nationale	5 951 574
Mauricie	750 138
Estrie	1 007 302
Montréal	26 776 657
Ouataouais	455 267
Abitibi-Témiscamingue	416 353
Côte-Nord	111 592
Nord-du-Québec	9 981
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	220 015
Chaudière-Appalaches	331 023
Laval	364 132
Lanaudière	542 120
Laurentides	348 637
Montérégie	1 502 038
Centre-du-Québec	465 171
Sous-total	40 964 010
Organismes majeurs	10 347 523
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	2 012 358
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)*	25 000
Ententes spécifiques avec des organismes	100 750
Observatoire de la culture et des communications	125 000

Total

53 574 641

* La participation financière totale du Conseil à la CITF était de 60 000 \$; 25 000 \$ ont été attribués à des organismes hors Québec et 35 000 \$ à des organismes québécois répartis dans diverses régions.

Le Conseil a également maintenu les liens avec les partenaires de l'entente spécifique de développement des arts, de la culture et des communications de l'île de Montréal et participé aux consultations sur la réforme de l'organisation territoriale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais et la constitution de conseils des arts au sein des nouvelles municipalités locales.

Enfin, le Conseil a tenu des sessions d'information sur ses programmes et ses activités sur l'ensemble du territoire québécois et s'est assuré de la disponibilité de ses programmes dans divers lieux, misant sur la collaboration de ses partenaires culturels en région de même que sur l'accessibilité de son site Web.

Stimuler la présence des artistes québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale

Le Québec doit sa renommée notamment au talent et à l'excellence de ses créateurs et créatrices qui rayonnent sur la scène internationale. La diffusion et la promotion des artistes et des organismes québécois à l'étranger constituent un gage solide d'émulation et de renouvellement de la création. Les tournées sont une importante source de revenus pour certains organismes puisqu'elles peuvent représenter en moyenne 30 % de leurs revenus autonomes. Les programmes de diffusion des arts de la scène et de la littérature hors Québec et d'aide à la promotion et à la diffusion des arts visuels et des arts médiatiques pour des activités hors Québec visent à soutenir le développement et le rayonnement des organismes, des productions et des expositions reconnus pour leur excellence, à favoriser l'ouverture de marchés aux organismes qui amorcent leur développement international, à encourager la confrontation des pratiques et des points de vue artistiques et à contribuer au rayonnement culturel du Québec ailleurs au Canada et à l'étranger.

En 2001-2002, le Conseil a octroyé 1,8 M\$ à la diffusion des arts de la scène et de la littérature hors Québec et 158 500 \$ à la promotion des arts visuels et des arts médiatiques à l'international. Les ressources financières affectées à la diffusion internationale ont permis d'effectuer des tournées et de soutenir la réalisation du plan annuel d'activité des organismes ayant une stratégie de développement des marchés étrangers ; elles favorisent la coproduction, les activités de promotion et de pré-tournée, les missions exploratoires et de prospection ainsi que la participation aux événements-contacts, aux foires commerciales et autres marchés.

Depuis 1998, le gouvernement québécois s'est engagé à soutenir des saisons culturelles qui offrent des vitrines de premier choix aux organismes et aux artistes participants. Rassemblant les forces vives de la création en un lieu donné, ces événements à grand déploiement favorisent l'établissement de relations internationales dont les retombées contribuent à la diversité culturelle planétaire et renforcent le développement des organismes impliqués. En plus du soutien aux organismes québécois sélectionnés pour participer aux saisons à l'étranger, un appui est accordé à ceux qui servent de structures d'accueil aux spectacles et aux œuvres des pays invités. Cette mesure visant à encourager la réciprocité des échanges culturels multilatéraux avec les pays hôtes des productions québécoises permet de surcroît d'enrichir la programmation artistique offerte au public québécois.

L'exercice 2001-2002 enregistrait une hausse de la demande pour l'accueil de spectacles étrangers imputable au fait que le Québec était l'hôte de la Saison de la France. Un montant total de 561 595 \$ a servi à accueillir au Québec 31 spectacles ou expositions en provenance de l'étranger ; de ce nombre, 18 projets totalisant 239 795 \$ étaient inscrits sous la bannière de la *France au Québec, la saison*. L'année a aussi été marquée par la préparation de l'événement Québec - New York, dont la tenue a toutefois été compromise par la tragédie du 11 septembre.

Faits saillants des échanges

Échanges

Au cours de 2001-2002, **26 créateurs québécois** ont séjourné dans l'un ou l'autre des 14 studios qui étaient disponibles au Québec et à l'étranger tandis que **11 créateurs étrangers** ont résidé dans les studios mis à leur disposition en vertu d'ententes de réciprocité conclues avec le Conseil ; parmi eux, quatre étaient Français, trois Mexicains, deux Suisses, un Finlandais et un Hollandais.

Une trentaine d'artistes interdisciplinaires du Québec et de la France ont été invités à participer à l'exposition *La Fée du logis*, qui s'est tenue au Studio Cormier, à Montréal, au cours de l'automne 2001.

Dans le cadre de l'événement *France au Québec, la saison*, des subventions versées par le Conseil et totalisant 239 795 \$ ont permis de présenter au public québécois sept expositions en arts visuels ainsi que huit spectacles de théâtre et trois de danse produits par des organismes français.

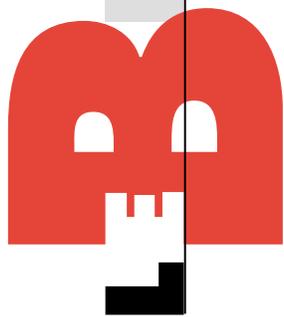
Bien que la tenue de l'événement *Québec - New York* ait été compromise, trois compagnies de danse, trois organismes en musique et un centre d'artistes multimédias ont tout de même réalisé les activités planifiées dans la métropole américaine ; ces sept projets spéciaux ont été soutenus à raison de 34 738 \$.

Les créateurs individuels québécois ont eux aussi accès à des séjours à l'étranger en vertu d'ententes d'échanges et de coopération mettant à leur disposition 14 studios et ateliers-résidences à travers le monde, dont un en Bavière à titre ponctuel. En contrepartie, un appui du Conseil favorise l'accueil en résidences d'artistes étrangers dans plusieurs régions du Québec. En outre, le volet « déplacement » du programme de bourses aux artistes professionnels permet aux artistes et aux collectifs d'artistes d'accepter des invitations provenant de l'extérieur du Québec afin de développer leur carrière, de faire valoir leur œuvre et de participer à des manifestations artistiques ou des colloques.

Au cours de 2001-2002, le Conseil a poursuivi le développement de telles ententes et exploré divers types de collaborations avec des partenaires québécois et étrangers, qu'il s'agisse d'organismes artistiques, d'agences gouvernementales ou d'institutions internationales, notamment avec la Catalogne, l'Argentine, l'Écosse et l'Allemagne. L'exercice a été marqué par la tenue de l'exposition *Une liaison transatlantique / Transatlantik*, soulignant les 15 ans de coopération avec la Fondation Christoph-Mérian de Bâle, la mise en œuvre d'un programme d'échange ponctuel avec la Bavière,

le renouvellement d'une entente avec le Mexique et le lancement du 6^e programme des « Pépinières européennes pour jeunes artistes » destiné aux jeunes créateurs explorant de nouveaux modes d'expression. En outre, la réunion annuelle des coordonnateurs nationaux du réseau des « Pépinières » s'est déroulée à Montréal, Québec et Saint-Jean-Port-Joli. Entre les séances de travail, ces coordonnateurs qui venaient d'une vingtaine de pays ont pu rencontrer des membres de la direction et du personnel du Conseil et visiter divers organismes. Le Conseil a également contribué à l'accueil des membres de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) qui tenait son assemblée annuelle en sol québécois. En plus de sa participation financière à la CITF – totalisant 60 000 \$ – le Conseil a créé et héberge des pages Web consacrées aux activités de la Commission.

Par ailleurs, le Conseil avait été mandaté par le ministère de la Culture et des Communications pour assurer le processus de sélection des candidats au volet culturel des IV^{es} Jeux de la Francophonie qui se sont tenus à Hull et Ottawa en juillet 2001. Des représentants du Conseil ont assuré la logistique de la participation québécoise à l'événement tout en étant présents pendant les jeux afin de soutenir les artistes.



Optimiser le développement des arts et des lettres

Pour attribuer son aide financière de manière rigoureuse, le Conseil cherche continuellement à approfondir sa connaissance de la réalité artistique et à mesurer les besoins des différents secteurs disciplinaires afin d'identifier des orientations adaptées à leur développement. En 2001-2002, il a poursuivi ses activités de recherche, d'analyses statistiques et de veille sur le secteur des arts et des lettres et en a assuré la diffusion. À cet effet, deux nouvelles publications ont été lancées : le bulletin *Constats du CALQ* (diffusé périodiquement) et un *Portrait économique des périodiques culturels subventionnés par le Conseil des arts et des lettres du Québec de 1994-1995 à 1998-1999* qui fait suite à quatre autres portraits économiques publiés auparavant.

Par ailleurs, le Conseil a collaboré aux travaux de recherche menés par les associations professionnelles, les regroupements nationaux, les conseils régionaux de la culture et le milieu de la recherche universitaire, que ce soit par l'apport d'un soutien méthodologique ou financier. En outre, le Conseil contribue aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications, à titre de membre du comité directeur et de différents comités de projets, apportant son expertise et fournissant des données statistiques agrégées qu'il détient sur les organismes artistiques et les artistes professionnels ; la contribution financière du Conseil aux activités de l'Observatoire s'élève à 125 000 \$.

Désirant agir dans un esprit de concertation et de complémentarité avec d'autres organismes de soutien aux arts, le Conseil participe activement aux débats et enjeux relatifs au développement de la culture, des arts et des lettres.

Il entretient des liens étroits avec un ensemble de partenaires dont le ministère de la Culture et des Communications (MCC), des sociétés d'État telles que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), et d'autres organismes subventionneurs ici et à l'étranger, notamment le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, le Conseil des Arts du Canada, les conseils des arts municipaux et Patrimoine Canada.

Le Conseil a veillé à l'harmonisation et à la complémentarité de ses programmes avec ceux des ministères et organismes ci-haut nommés, ainsi qu'au respect du protocole d'entente qu'il a signé en juillet dernier avec la SODEC. Systématisant les mécanismes de collaboration entre les deux sociétés d'État, ce protocole prévoit qu'elles échangent régulièrement de l'information et procèdent périodiquement au bilan de leurs interventions dans les secteurs où leurs programmes sont complémentaires.

Le Conseil a également fourni une expertise aux deux programmes de recherche s'adressant aux créateurs en milieu universitaire mis en place par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

Au courant de 2001-2002, le Conseil a répondu à 270 demandes d'avis ou d'information qui lui ont été adressées par la ministre d'État à la Culture et aux Communications sur divers aspects du développement des arts et des lettres : situation des organismes artistiques, constitution des conseils des arts municipaux, évaluation de la politique de la lecture et du livre, etc. Le Conseil a également pris part aux travaux de la Table de concertation mise en place par le MCC et collaboré avec le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture pour la gestion des crédits ponctuels qui lui ont été confiés, lui fournissant 184 avis sur les organismes relevant de ses attributions.

Le Conseil a amorcé une réflexion sur la littérature orale, notamment le conte, le *spoken word* et les spectacles littéraires, afin de mieux connaître l'écologie de ce secteur d'activités où s'opère un métissage entre tradition et modernité. Des spécialistes et des créateurs reconnus par le milieu et possédant une connaissance approfondie des réalités de la littérature orale ont été conviés à un groupe de travail visant à guider le Conseil dans son désir d'adapter ses interventions et de répondre plus adéquatement aux besoins d'une discipline qui connaît un renouveau.

Le Conseil a également constitué un groupe de travail sur les nouveaux médias formé d'artistes, de commissaires d'exposition, de théoriciens, d'enseignants et de représentants de centres de création et de recherche venus partager leurs expertises et leurs visions afin de fournir des pistes d'orientation sur le rôle que le Conseil doit jouer pour accueillir et soutenir adéquatement les pratiques artistiques dans ce secteur marqué par la transformation et l'évolution rapide des outils de création.

Par ailleurs, le Conseil a poursuivi sa participation aux travaux portant sur l'actualisation de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle. Il s'est aussi engagé au sein du comité de mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture afin de cibler davantage l'action gouvernementale en faveur du maintien à l'emploi, de la formation continue et d'une meilleure connaissance du marché de l'emploi dans le secteur culturel.

S'inscrire dans des modes de gestion modernes et adaptés

Le Conseil a toujours mis l'accent sur l'accessibilité et le maintien de la qualité de ses services, la rigueur et la transparence de ses pratiques de gestion ainsi que sur l'ajustement de ses interventions aux besoins des milieux artistiques et littéraires. Toutefois, depuis sa création, il a fait face à une croissance majeure des demandes de soutien financier ; des activités lui ont été transférées dans le cadre de la mise en œuvre de différentes politiques sectorielles ; des ententes de partenariat avec des instances régionales ont nécessité une collaboration accrue de la part des directions de programmes ; le rôle consultatif du Conseil s'est étoffé, que ce soit auprès de la Ministre d'État à la Culture et aux Communications, de l'Observatoire de la culture et des communications ou du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec où siège une représentante du Conseil ; enfin, pour tenir compte des besoins accrus du milieu artistique, de même que des besoins évolutifs de chacune des disciplines qu'il dessert, le Conseil a créé ou géré au fil des ans de nouveaux programmes (chanson, arts du cirque, diffuseurs spécialisés, équipements spécialisés, promotion et diffusion de la création littéraire québécoise) ; il a également procédé à la révision du programme de promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques, ce secteur particulier ayant connu un grand essor.

Le personnel du Conseil s'est sans cesse ajusté à ces nouveaux défis. Toutefois, l'augmentation de la charge de travail dans presque tous ses secteurs d'activités et la hausse des demandes d'aide financière ont incité le Conseil à revoir son mode d'organisation du travail et ses effectifs afin de pouvoir continuer d'offrir des services de qualité aux artistes et aux organismes. En cours d'année, le plan d'organisation administrative du Conseil a donc été révisé afin d'apporter des ajustements qui reflètent une nouvelle vision. Misant sur la constitution d'équipes travaillant en synergie à la gestion et au développement des disciplines, le nouvel organigramme comportera six directions en plus de la Direction générale et du Secrétariat du Conseil : la Direction du développement et de l'action régionale et internationale ; la Direction des relations publiques ; la Direction de la coordination et de l'administration ; la Direction de la musique et de la danse ; la Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque ; et la Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature. Cette structure de gestion, qui deviendra effective au cours de l'exercice 2002-2003, permettra d'œuvrer à l'atteinte d'objectifs culturels globaux tels ceux touchant le développement de publics, l'action régionale et l'action internationale ainsi qu'à ceux visant les initiatives transdisciplinaires ; les équipes seront aussi regroupées autour du développement d'une discipline afin d'offrir de façon intégrée l'ensemble des services du Conseil à l'artiste et à l'organisme.

À l'instar des années précédentes, le Conseil a assuré une gestion optimale des ressources humaines, financières, matérielles, documentaires et informatiques qui lui étaient confiées en tenant compte du cadre de gestion gouvernementale. Il a poursuivi le développement de son système informatisé de gestion afin de mettre à profit les informations nécessaires à la gestion, à la prise de décision et à la reddition de comptes. Il a assuré la sécurité de l'information, la gestion des documents administratifs et le respect du règlement sur les Archives nationales du Québec.

Le Conseil a maintenu une gestion souple, efficace et transparente de l'ensemble de ses programmes d'aide financière. Il s'est assuré de l'intégrité de ses processus d'évaluation des demandes et d'attribution des fonds et a veillé au respect de l'ensemble de ses politiques administratives et des règles d'éthique en vigueur. Au cours de l'exercice, 305 personnes ont été associées à la prise de décision concernant l'attribution des bourses et des subventions dans le cadre des différents programmes du Conseil, que ce soit à titre de membres de jurys, de comités consultatifs ou d'évaluateurs ; 58,7 % d'entre elles, soit 179 personnes, étaient issues de la région de Montréal, 13,4 % (41 personnes) étaient de la Capitale-Nationale et 27,9 % (83 personnes) résidaient dans d'autres régions.

Le Conseil a également établi une nouvelle modalité d'attribution de son aide financière qui prend la forme de contrats d'objectifs. Ce mode d'attribution repose sur l'accord et l'engagement réciproque des partenaires à rechercher l'atteinte d'objectifs communs qui concordent avec la mission des organismes et les orientations stratégiques du Conseil. Ce mode de soutien s'adresse aux organismes ayant un budget d'exploitation supérieur à un million de dollars. En 2001-2002, un premier contrat d'objectifs a été signé avec l'Orchestre symphonique de Montréal.

Par ailleurs, le Conseil a poursuivi ses échanges avec les milieux artistiques et littéraires, notamment en les associant à la définition de ses orientations et de ses interventions par l'entremise de divers comités. Il a diffusé auprès du milieu et du public ses programmes d'aide financière et ses publications ainsi que des renseignements sur ses activités et ses mécanismes décisionnels dans toutes les régions du Québec (brochures, site Web, journaux), en maintenant des critères de précision et de fiabilité de l'information transmise à ses clientèles.

Au cours de l'année, le Conseil a investi des ressources totalisant près de 22 000 \$ pour se conformer au nouveau programme d'identification visuelle gouvernemental (PIV) et diffuser sa nouvelle image institutionnelle auprès de ses clientèles et du grand public. L'application du PIV impliquant l'adoption d'un concept graphique de signature administrative aux organismes gouvernementaux, le Conseil a conséquemment modifié tous ses documents imprimés ou électroniques ainsi que son site Web.

Suivi de la Commission de la culture

En octobre 2001, le Conseil a comparu devant la Commission de la culture pour rendre compte du suivi des recommandations déposées par les parlementaires un an auparavant. Après analyse des recommandations formulées dans le rapport de la Commission et de celles que contenaient les mémoires soumis par les organismes artistiques, le Conseil s'est prononcé sur l'ensemble des recommandations qui le visaient spécifiquement. Au cours de l'exercice 2001-2002, le Conseil a mis en œuvre diverses mesures s'inspirant des recommandations qui lui avaient été adressées. Il a notamment publié un guide d'information qui rend plus explicites le rôle et les fonctions des comités de pairs, décrivant leur composition, les règles d'éthique qui leur sont applicables et les règles de sélection des membres des comités et jurys. Ce guide, remis et expliqué aux membres des comités consultatifs et jurys, est également diffusé publiquement.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière de protection des renseignements personnels en mettant l'emphase sur la mise à jour et la gestion du registre de communication de renseignements personnels et de la liste de classement, conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'accès à l'information* ; et la révision des formulaires rattachés aux programmes d'aide du Conseil.

Le Conseil a également continué à diffuser des textes de sensibilisation destinés à l'ensemble du personnel ; il a adapté son *Manuel de gestion des programmes de bourses et de subventions* aux nouvelles pratiques préconisées par le plan d'action gouvernemental ; et il a participé aux réunions du deuxième Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Révision de la politique linguistique

Le 17 juin 1997, le Conseil se dotait d'une Politique linguistique, conformément à une directive du Conseil des ministres qui avait adopté la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* visant à faire en sorte que l'Administration, compte tenu de son importance à la fois stratégique et symbolique, exerce le rôle exemplaire et moteur lui incombant à l'égard des objectifs de la Charte de la langue française. En 2001, l'Office de la langue française a transmis au Conseil un avis sur sa politique linguistique faisant état des divers éléments qui devaient être précisés. La création du site Web, l'évolution des nouvelles technologies de communication, les conditions liées à l'obtention d'un certificat de francisation et l'apparition de directives gouvernementales visant certains chapitres de la politique linguistique (comme le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec) ont rendu nécessaire l'actualisation de la politique, ce qui fut fait au cours de l'exercice 2001-2002. Une quarantaine de modifications ont été apportées, la vaste majorité d'entre elles consistant à reformuler ou à détailler certains points afin d'en préciser le sens et la portée. Par ailleurs, la composition du comité permanent chargé de l'application de la politique linguistique au sein du Conseil a été remaniée. Placé sous la responsabilité du directeur des Relations publiques, ce comité est composé d'une conseillère en communication et webmestre, du coordonnateur des technologies de l'information, d'un chargé de programmes et d'une adjointe administrative.

Arts visuels et arts médiatiques

	\$	%
Bourses aux artistes professionnels	4 273 075	45,4
Arts visuels	2 530 839	
Arts médiatiques	1 333 861	
Métiers d'art	313 475	
Architecture	94 900	
Subventions aux organismes		
Arts visuels	4 099 760	43,6
Centres d'artistes	2 217 427	
Promotion et diffusion	763 530	
France au Québec, la saison	68 630	
Événements nationaux et internationaux	322 738	
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	421 060	
Périodiques culturels	306 375	
Arts médiatiques	1 031 388	11,0
Centres d'artistes	666 568	
Promotion et diffusion	181 380	
France au Québec, la saison	10 000	
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	65 150	
Périodiques culturels	104 540	
Saison du Québec à New York	3 750	
Total	9 404 223	100,0

Répartition des fonds par secteur artistique en 2001-2002

Secteur artistique	\$	%
Musique ¹	16 897 578	31,5
Théâtre	15 931 004	29,7
Arts visuels et arts médiatiques ²	9 404 223	17,6
Danse	7 232 996	13,5
Littérature	2 509 668	4,7
Arts multidisciplinaires	942 826	1,8
Arts du cirque	430 596	0,8
Autres activités	225 750	0,4
Total	53 574 641	100,0

[1] Inclut la chanson
[2] Inclut les métiers d'art et l'architecture

Arts du cirque

	\$	%
Bourses aux artistes professionnels	126 421	29,4
Subventions aux organismes	304 175	70,6
Fonctionnement	149 175	34,6
Projets de production	30 000	7,0
Circulation de spectacles au Québec	20 000	4,6
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	60 000	13,9
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	45 000	10,5
Total	430 596	100,0

Arts multidisciplinaires

	\$	%
Bourses aux artistes professionnels	89 070	9,4
Subventions aux organismes	853 756	90,6
Fonctionnement	503 725	53,4
Projets de production	125 000	13,3
Circulation de spectacles au Québec	8 960	1,0
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	112 300	11,9
Événements nationaux et internationaux	37 750	4,0
Diffuseurs spécialisés	66 021	7,0
Total	942 826	100,0

Danse		
	\$	%
Bourses aux artistes professionnels	374 994	5,2
Subventions aux organismes	6 858 002	94,8
Fonctionnement	4 403 034	60,8
Projets de production	589 900	8,2
Circulation de spectacles au Québec	210 855	2,9
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	394 580	5,5
Accueil de spectacles étrangers	50 500	0,7
France au Québec, la saison	54 890	0,8
Événements nationaux et internationaux	320 200	4,4
Diffuseurs spécialisés	552 505	7,6
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	263 050	3,6
Saison du Québec à New York	18 488	0,3
Total	7 232 996	100,0

Littérature		
	\$	%
Bourses aux auteurs et écrivains professionnels	1 422 864	56,7
Subventions aux organismes	1 086 804	43,3
Périodiques culturels	402 899	16,1
Promotion de la création littéraire québécoise	175 670	7,0
Événements nationaux et internationaux	159 160	6,3
Diffuseurs spécialisés	55 100	2,2
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	293 975	11,7
Total	2 509 668	100,0

Théâtre		
	\$	%
Bourses aux artistes professionnels	374 063	2,4
Subventions aux organismes	15 556 941	97,6
Fonctionnement	10 144 360	63,8
Projets de production	983 863	6,2
Circulation de spectacles au Québec	591 910	3,7
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	826 840	5,2
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	60 000	0,4
Accueil de spectacles étrangers	295 000	1,8
France au Québec, la saison	106 275	0,6
Événements nationaux et internationaux	859 825	5,4
Diffuseurs spécialisés	1 120 943	7,0
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	513 850	3,2
Périodiques culturels	54 075	0,3
Total	15 931 004	100,0

Musique		
	\$	%
Bourses aux artistes professionnels	2 239 661	13,4
Chanson	1 018 844	
Musique non classique	702 967	
Musique classique	517 850	
Subventions aux organismes	14 657 917	86,6
Fonctionnement	11 812 002	69,9
Projets de production	734 575	4,3
Circulation de spectacles au Québec	174 006	1,0
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	374 140	2,2
Accueil de spectacles étrangers	11 300	0,1
Événements nationaux et internationaux	581 408	3,4
Diffuseurs spécialisés	527 713	3,1
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	410 273	2,4
Périodiques culturels	20 000	0,1
Saison du Québec à New York	12 500	0,1
Total	16 897 578	100,0

L'AIDE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,



Marie-Claire Lévesque

Québec, le 30 mai 2002

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2002 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2002 des fonds en fidéicomis « Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie » et « Québec - New York 2001 », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 9. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicomis au 31 mars 2002 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 30 mai 2002

LES REVENUS

P24

	2002	2001 (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec	\$	\$
Aide financière	52 850 000	56 918 650
Administration	5 008 237	4 956 938
	<u>57 858 237</u>	<u>61 875 588</u>
Intérêts sur placements temporaires	961 370	1 265 366
	<u>58 819 607</u>	<u>63 140 954</u>

DÉPENSES

Aide financière octroyée		
Théâtre	15 931 004	19 482 800
Arts du cirque	430 596	271 380
Musique	16 897 578	17 772 592
Arts visuels et arts médiatiques	9 404 223	10 128 523
Danse	7 232 996	7 160 713
Littérature	2 509 668	2 542 771
Arts multidisciplinaires	942 826	1 041 200
Autres activités	225 750	107 000
	<u>53 574 641</u>	<u>58 506 979</u>
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(185 002)	(404 642)
	<u>53 389 639</u>	<u>58 102 337</u>
Frais d'administration (note 4)	5 260 453	4 647 164
	<u>58 650 092</u>	<u>62 749 501</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>169 515</u>	<u>391 453</u>

EXCÉDENT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

Solde au début		
Solde déjà établi	(349 205)	(607 170)
Redressement (note 3)	874 663	741 175
Solde redressé	<u>525 458</u>	<u>134 005</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>169 515</u>	<u>391 453</u>
Solde à la fin	<u>694 973</u>	<u>525 458</u>

BILAN

	2002	2001 (note 3)
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 112 874	543 655
Placements temporaires à 2,09 %, au coût	5 858 184	16 186 300
Débiteurs	65 150	49 413
Subventions à recevoir	2 450 000	2 374 663
Avance à un organisme	103 000	-
Frais payés d'avance	40 150	17 843
	<u>9 629 358</u>	<u>19 171 874</u>
Immobilisations (note 5)	399 363	98 596
	<u>10 028 721</u>	<u>19 270 470</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	343 227	544 843
Aide financière à verser	7 303 325	16 425 506
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	59 542	-
	<u>7 706 094</u>	<u>16 970 349</u>
Dette à long terme (note 6)	203 525	-
Aide financière à verser	456 250	900 000
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	967 879	874 663
	<u>9 333 748</u>	<u>18 745 012</u>
EXCÉDENT	694 973	525 458
	<u>10 028 721</u>	<u>19 270 470</u>

FONDS EN FIDEICOMMIS (note 9)
ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le conseil d'administration



Marie-Claire Lévesque



LE FLUX

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses	169 515	391 453
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	90 775	20 988
	<u>260 290</u>	<u>412 441</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation :		
Augmentation des débiteurs	(15 737)	(13 437)
Augmentation des subventions à recevoir	(75 337)	(1 571 588)
Augmentation de l'avance à un organisme	(103 000)	-
Variation des frais payés d'avance	(22 307)	22 654
Variation des créditeurs et frais courus	(201 616)	83 988
Augmentation de la provision pour congés de maladie et vacances	93 216	133 488
Variation de l'aide financière à verser	(9 565 931)	1 478 083
	<u>(9 890 712)</u>	<u>133 188</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(9 630 422)</u>	<u>545 629</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisée pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(391 542)	(119 584)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	297 710	-
Remboursement de la dette à long terme	(34 643)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	263 067	-
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(9 758 897)	426 045
Espèces et quasi-espèces - au début	<u>16 729 955</u>	<u>16 303 910</u>
Espèces et quasi-espèces - à la fin (note 8)	<u>6 971 058</u>	<u>16 729 955</u>

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie » et « Québec - New York 2001 ».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux conditions d'admissibilité, s'il en est.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Le gouvernement du Québec a versé une subvention spécifique de 875 000 \$ en 2002 pour le financement des dépenses relatives aux vacances et aux congés de maladie accumulés par les employés du Conseil au 31 mars 2001.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été redressés en conséquence ce qui a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

	2001
	\$
Résultats	
Subvention du gouvernement du Québec – Administration	133 488
Excédent des revenus sur les dépenses	133 488
Bilan	
Subvention à recevoir	874 663
Excédent	874 663

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	3 766 578	3 327 801
Services professionnels, administratifs et autres	470 956	490 089
Transport et communications	385 053	393 564
Loyers	436 237	331 341
Fournitures et approvisionnements	93 541	71 515
Entretien et réparations	17 313	11 866
Amortissement des immobilisations	90 775	20 988
	5 260 453	4 647 164

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	22 141	3 481	18 660	6 171
Matériel informatique	70 636	18 404	52 232	32 144
Développement informatique	71 614	38 771	32 843	29 800
Améliorations locatives	346 735	51 107	295 628	30 481
	511 126	111 763	399 363	98 596

6. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 \$, échéant en août 2006*	\$	\$
	263 067	-
Versements en deçà d'un an	59 542	-
	<u>203 525</u>	<u>-</u>

* Pour financer les améliorations locatives apportées au bureau de Montréal.

	2003	2004	2005	2006	2007
Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :	59 542	59 542	59 542	59 542	24 809

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur ; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 118 171 \$ (2001 : 90 328 \$).

Provision pour les congés de maladie et les vacances	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde - au début	532 265	342 398	874 663	741 175
Charge de l'exercice	114 913	235 303	350 216	329 422
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(43 313)</u>	<u>(213 687)</u>	<u>(257 000)</u>	<u>(195 934)</u>
Solde - à la fin	<u>603 865</u>	<u>364 014</u>	<u>967 879</u>	<u>874 663</u>

8. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2002	2001
	\$	\$
Encaisse	1 112 874	543 655
Placements temporaires	5 858 184	16 186 300
	<u>6 971 058</u>	<u>16 729 955</u>

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 5 992 \$ (2001: - \$).

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommiss – Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie

En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommiss, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Mauricie selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2004. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 \$, le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
Actif		
Encaisse	40 000	-
Intérêts courus	25	-
Apport à recevoir	10 000	-
	50 025	-
Passif		
Aide financière à verser	50 000	-
Solde du Fonds	25	-
	50 025	-

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
Solde du Fonds au début	-	-
Augmentation		
Apports	50 000	-
Intérêts	25	-
	50 025	-
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	-
Solde du Fonds à la fin	25	-

Fonds en fidéicomis – Québec - New York 2001

En vertu d'une entente signée en novembre 2000 et modifiée le 14 décembre suivant, le Commissariat général Québec - New York 2001 s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicomis une somme de 323 000 \$ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques pour la présentation de spectacles ou d'expositions dans le cadre de l'événement Québec - New York 2001.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 décembre 2001. Le Conseil et le Commissariat conviendront de l'utilisation des intérêts du solde du Fonds.

Bilan au 31 mars 2002

	2002 \$	2001 \$
Actif		
Encaisse	2 973	20 105
Placements temporaires à 4,95 %, au coût	-	79 924
Intérêts courus	-	457
Apport à recevoir	-	223 000
	<u>2 973</u>	<u>323 486</u>
Passif		
Aide financière à verser	-	323 000
Solde du Fonds	<u>2 973</u>	486
	<u>2 973</u>	<u>323 486</u>

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002 \$	2001 \$
Solde du Fonds au début	486	-
Augmentation		
Apports	40 237	323 000
Intérêts	2 487	486
	<u>43 210</u>	<u>323 486</u>
Diminution		
Contributions octroyées	109 737	323 000
Annulation de contributions octroyées au cours des exercices antérieurs	(69 500)	-
Solde du Fonds à la fin	<u>2 973</u>	486

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2004 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces locaux s'élève à 385 723 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	\$
2003	488 454
2004	488 454
2005	319 592
2006	319 592
2007	133 163
	1 749 255

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

**Bureaux du
Conseil des arts et des lettres du Québec**

Québec, siège social
79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

Site Web : www.calq.gouv.qc.ca

Rapport annuel 2001-2002

Cette publication est une production de la Direction des affaires publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Un document en annexe du Rapport annuel est également disponible sur demande : *Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2001-2002*

Graphisme : François Dallaire RCA

Impression : Delpar Litho inc.

Photographie des membres du conseil d'administration

Marie-Claire Lévesque
Photo : Claude Michaud

Paul-André Fortier
Photo : Michael Slobodian

Louise Desjardins
Photo : François Bélisle

Youssef El Jaï
Photo : Jean-Guy Thibodeau

François Lahaye
Photo : Pierre Crépô

Marie-Jeanne Musiol
Photo : Alain Filiatrault

Alice Ronfard
Photo : Laurent Leblanc

Rychard Thériault
Photo : Sophie Grenier

Dépôt légal –
Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN : 2-550-38808-9

